

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aux Trois-Ilets, le jeudi 21 mars 2024

Protection des cétacés : la feuille de route à 15 ans du Sanctuaire Agoa

Créé en 2010, le Sanctuaire Agoa est une aire marine protégée dont les actions sont dédiées à la protection des mammifères marins des Antilles françaises. Après 14 ans d'existence et un premier plan de gestion, le Sanctuaire publie aujourd'hui son nouveau document stratégique pour la période 2023-2037. Que contient-il ?

Des espèces à protéger



Les mammifères marins, ce sont notamment les dauphins, les orques, les baleines, mais aussi le lamantin, aujourd'hui éteint dans les Antilles françaises. Ce nouveau plan de gestion du Sanctuaire Agoa invite dans une première partie à découvrir ces mammifères marins qui peuplent les eaux du Sanctuaire, les paramètres environnementaux de leurs habitats, ainsi que les usages et facteurs d'influence impactant ces espèces.

En effet, menacés par les pollutions, le risque de collisions, le dérangement lors de mauvaises approches, les captures accidentelles ainsi que les

effets du changement climatique, les mammifères marins ont plus que jamais besoin de mesures de protection.

Ce ne sont pas moins de 22 espèces qui vivent ou migrent dans le Sanctuaire Agoa, qui s'étend sur 143 256 km² dans les eaux de Martinique, de Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, et qui, depuis 1995, sont protégées sur l'ensemble du territoire national. Les mammifères marins constituent ainsi un maillon essentiel des écosystèmes marins dont nous dépendons toutes et tous. Saviez-vous par exemple que les baleines à bosse contribuent à la fois à la croissance du phytoplancton, qui est à la base des réseaux trophiques marins, ainsi qu'à la capture du CO₂ atmosphérique ? Les cétacés sont ainsi qualifiés d'espèces « parapluie » : en les protégeant, on protège toutes les autres espèces de leur écosystème.

Dans ce nouveau plan de gestion pour la période 2023-2037, le Sanctuaire Agoa s'attache à détailler les actions à entreprendre pour toujours mieux les protéger.

Un plan en 8 stratégies d'action



Pour élaborer ce plan de gestion, l'équipe technique du Sanctuaire Agoa organisait en 2022 des ateliers de concertation avec toutes les parties prenantes de la protection des cétacés.

Des acteurs variés des 4 îles composant le Sanctuaire ont participé à la définition des actions à mettre en place pour répondre aux objectifs à long terme de protection des mammifères marins dans les Antilles françaises : associations de protection de la nature, collectivités territoriales, services de l'Etat, aires protégées, instituts de recherche et acteurs socio-professionnels usagers de l'espace maritime.

Ces objectifs à long terme visent ainsi la croissance des populations de grands cachalots, à l'amélioration de la capacité d'accueil des baleines à bosse afin d'assurer la quiétude de leur migration reproductrice, ainsi qu'au maintien des autres espèces de mammifères marins dans nos eaux, tout au long de leur cycle de vie.

Les ateliers de concertation organisés en 2022 ont abouti à l'élaboration d'une centaine de mesures réparties selon 8 stratégies, détaillées dans ce nouveau plan de gestion :

- Améliorer les connaissances sur la **chasse** aux cétacés dans la Caraïbe, en évaluer l'impact et accompagner les territoires souhaitant développer des alternatives durables ;
- Améliorer les connaissances sur les **collisions** et renforcer l'application de la réglementation en vigueur ;
- Analyser les sources et le devenir des pollutions dues aux **contaminants et déchets**, documenter les impacts et mettre en place des actions ciblées ;
- Améliorer les connaissances sur la **pollution acoustique**, évaluer son impact sur les cétacés et accompagner les acteurs à la réduction des émissions sonores ;
- Approfondir les connaissances sur les interactions avec la **pêche professionnelle**, réduire les impacts potentiels et renforcer les collaborations avec les pêcheurs ;
- Accompagner les acteurs du **whale watching** vers une pratique **d'excellence environnementale** ;
- Structurer l'**acquisition de connaissances** sur les espèces, renforcer les collaborations avec les organismes de recherche et les universités locales et valoriser les travaux du Sanctuaire à l'international ;
- Renforcer les efforts de **coopération** au niveau caribéen et participer aux instances internationales concernées.

Le plan de gestion 2023-2037 du Sanctuaire Agoa est à retrouver sur <https://sanctuaire-agoa.fr/documentation/le-plan-de-gestion-du-sanctuaire-agoa>

Pour plus d'efficacité, ce plan de gestion à 15 ans a été divisé en trois plans d'action quinquennaux.

Trois plans d'action quinquennaux



Déploiement d'un planneur sous-marin équipé d'un hydrophone.

© Etienne Jeannesson / Office français de la biodiversité

Le premier de ces plans d'action, qui s'étale sur la période 2023-2027, est d'ores et déjà mis en œuvre par l'équipe du Sanctuaire Agoa en collaboration avec les organismes scientifiques, les associations de protection de la nature, les collectivités, les organisations professionnelles et entreprises concernées, les administrations publiques et ce à l'échelle des Antilles françaises et de la Caraïbe en général.

Pour répondre aux objectifs de la stratégie Pêche, le Sanctuaire Agoa a ainsi réalisé une étude sur les interactions entre la pêche professionnelle et les cétacés dans les territoires des Antilles françaises et travaille à la mise en place d'un réseau de

remontée d'observations avec ces professionnels. Une nouvelle campagne d'études acoustiques permettra par ailleurs de mieux caractériser le paysage sonore (et plus particulièrement les sources de pollution acoustique) dans lequel baignent les cétacés. La réglementation d'approche dans le Sanctuaire est également en cours de révision. Enfin, le Sanctuaire a mis en place un projet de coopération caribéenne, le projet Interreg Caraïbes CAMAC, porté avec le WWF des Antilles néerlandaises et l'association haïtienne HOP, dédié à l'étude et l'amélioration des interactions entre la mégafaune marine et les activités humaines. La première phase de ce projet s'est achevée fin 2023.

Et il ne s'agit ici que d'exemples des actions menées par l'équipe technique du Sanctuaire Agoa. Au total, ce premier plan d'action 2023-2027 répond à 25 objectifs opérationnels, comporte 80 mesures et 167 actions pressenties.

Vous souhaitez vous impliquer dans la protection des cétacés ? N'hésitez pas à contacter le Sanctuaire Agoa pour mieux le connaître et découvrir notamment les dispositifs de soutien financier proposés et les outils de sensibilisation à disposition : sanctuaire.agoa@ofb.gouv.fr

Le Sanctuaire Agoa, une aire marine protégée gérée par l'Office français de la biodiversité

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et les Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.